

Au Conseil intercommunal du SIDERE

Rapport de la commission de gestion chargée d'étudier le préavis N° 21/2021-2026 relatif aux comptes 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion du conseil intercommunal SIDERE s'est réunie en séance ordinaire le mercredi 31 mai 2023 à 17h00 dans les locaux administratifs du SIDERE à Perroy.

Les membres de la Commission de Gestion présents sont :

M. Martial Besson, Commune de Vinzel
M. Daniel Bovy, Commune de Gilly
M. Christian Hay, Commune de Rolle
M. Kurt Sanidh Müller, Commune de Dully

Est excusée :

Mme Isabelle Gachet, Commune de Luins

Le SIDERE est représenté par :

M. François Delafoge, président du CoDir
M. Francis Mondoux, vice-président du CoDir
M. Thierry Cuénod, Chef de service
M. Marc Dvorak, Directeur technique

La Commission de gestion a procédé à un examen critique du rapport Numéro 21 et procédé au pointage par sondage des écritures des comptes de la petite caisse, du compte BCV et du compte CCP correspondants au bilan.

1. Préambule

Les comptes arrêtés au 31.12.2022 ont été vérifiés par l'organe de révision officiel, la Fiduciaire Heller SA à Nyon qui a effectué un contrôle succinct conformément au règlement sur la comptabilité des communes (RCCom)

La fiduciaire conclut dans son rapport du 22 mai 2023 que les comptes annuels sont conformes à la législation cantonale et aux statuts du SIDERE.

2. Bilan au 31.12.2022

L'actif du bilan représente l'ensemble du patrimoine que possède le SIDERE. L'augmentation par rapport au 31.12.2021 est de CHF 1'388'986.18.

Un excédent conjoncturel de revenu a été comptabilisé dans le fonds pour travaux futurs. La commission de gestion a rappelé que l'Assemblée intercommunale avait récemment estimé que l'augmentation des fonds de réserve ne devrait pas être poursuivie tant que des travaux onéreux ne sont pas identifiés pour un avenir proche. Dans cet esprit la commission de gestion suggère que lorsqu'un excédent conjoncturel est constaté, par exemple au bouclage des comptes 2023, cet excédent soit de préférence comptabilisé en amortissement extraordinaire de nos investissements.

Le résultat de l'exercice de CHF 1'568'184.12 est attribué au fonds de réserve pour renouvellement compteurs (200'000.00), au fonds de réserve des bâtiments/rénovation (3010.00) et au fonds de réserve travaux futurs (1'365'174.12).

3. Conclusions

La Commission de gestion, à l'unanimité de ses membres présents, a l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- Vu le préavis N° 21/2021-2026 du Comité de direction, relatif aux comptes 2022 ;
- Entendu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant qu'il est régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- D'adopter les comptes de l'exercice comptable 2022 tels que présentés, soit
- Le bilan au 31.12.2022 ;
- Les comptes de fonctionnement au 31.12.2022 ;
- De donner décharge au comité de direction de son mandat pour l'exercice 2022 ;
- De donner décharge à la commission de gestion pour son mandat pour l'exercice 2022.

Fait à Rolle, le 1er juin 2023

Pour la Commission de gestion

Martial Besson

Daniel Bovy

Kurt Sanidh Müller



Christian Hay